



Communiqué de presse

Saint-Denis, 13 août 2019

DENGUE A LA REUNION : rappel des recommandations à la population

Même si le nombre de cas se stabilise, la circulation du virus de la dengue concerne encore la majorité des communes de l'île. **Du 5 au 11 août 2019, 39 cas ont été confirmés.** Pour que l'action de l'ensemble des acteurs soit pleinement efficace, la mobilisation de la population est indispensable. Les gestes au quotidien menés par chacun contribuent activement à limiter la diffusion de la maladie. Les autorités sanitaires rappellent à la population l'importance de mettre en œuvre les recommandations pour lutter contre les moustiques et limiter le risque d'une reprise épidémique au retour de l'été. L'épidémie de dengue est encore présente cet hiver. Unissons-nous contre les moustiques !

Situation épidémiologique au 13 août 2018

(données de la Cire OI, Santé Publique France)

Le nombre de cas de dengue déclarés se stabilise. La majorité des communes de l'île (18/24) reste concernée par une circulation virale. Les principaux foyers du sud et de l'ouest ont vu leur nombre de cas diminuer sur la période concernée mais on note cependant une augmentation du nombre de cas à Saint Paul et aux Avirons, ainsi qu'à Saint Denis.

DEPUIS LE DEBUT DE L'EPIDEMIE

- **Plus de 24 700 cas autochtones confirmés** (soit 17 957 cas depuis le 01/01/2019)
- **786 hospitalisations** (dont 631 hospitalisations depuis le 01/01/2019)
- **2 370 passages aux urgences** (dont 1 895 passages aux urgences depuis le 01/01/2019)
- **Plus de 75 000 cas cliniquement évocateurs** (dont plus de 48 800 cas depuis le 01/01/2019)
- **18 décès, dont 10 directement liés à la dengue.** (Depuis le 01/01/2019 : 12 décès, dont 7 directement liés à la dengue).

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974 - Facebook : @Prefet974



RAPPEL : les gestes à appliquer pour se protéger de la dengue



GESTE N° 1 : Je me protège des piqûres de moustique

L'utilisation des produits répulsifs est l'une des mesures les plus sûres pour lutter contre la propagation de la dengue. Il est conseillé **de disposer en permanence d'un répulsif cutané** afin de pouvoir l'appliquer en journée, **en particulier le matin et le soir**. Par ailleurs, pour protéger les bébés et les personnes alitées, il est conseillé d'utiliser des moustiquaires.



GESTE N° 2 : J'élimine l'eau stagnante

Les moustiques se multiplient en pondant leurs œufs dans les récipients et objets contenant de l'eau. Pour lutter contre la prolifération des moustiques, il faut **supprimer ces gîtes larvaires, ou les vider chaque semaine**.



GESTE N° 3 : Je consulte un médecin en cas de symptômes

Les symptômes qui doivent conduire à consulter son médecin sont :

- une forte fièvre
- des maux de tête
- des douleurs musculaires et/ou articulaires
- une sensation de grande fatigue.

Si le moustique pique une personne malade, il devient contaminant et peut transmettre la maladie à une personne saine. C'est pourquoi, les personnes souffrant de la dengue **doivent tout particulièrement se protéger des piqûres de moustiques**.

